



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette  
**ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 180/2026**

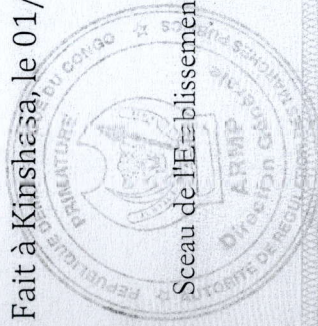
**A MONSIEUR LE CONSULTANT NLANDU LUZITISA BERTILLE**

Après avoir reçu le contrat du marché relatif au recrutement de deux consultants pour le suivi et la supervision des travaux de rénovation et de construction lancés par la CNSSAP, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe dollars américains vingt mille quatre cent (USD 20 400.00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent quarante deux, quatre-vingt centimes (USD 142,80), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 01/07/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Didier DJIMI NGALO  
Directeur Général Adjoint

0000180